



Conseil économique et social

Distr. générale
23 novembre 1998
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trentième session

New York, 1er-5 mars 1999

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Statistiques économiques :
 - a) Comptabilité nationale;
 - b) Statistiques du commerce international;
 - c) Statistiques des services;
 - d) Statistiques des finances;
 - e) Autres statistiques économiques.
4. Statistiques démographiques et sociales et statistiques des migrations.
5. Statistiques de l'environnement.
6. Incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment.
7. Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social, et aux conclusions concertées de son débat de haut niveau et du débat qu'il a consacré aux questions de coordination.
8. Classifications économiques et sociales internationales.
9. Coopération technique.
10. Coordination et intégration des programmes statistiques internationaux.
11. Système de gestion de l'information économique et sociale des Nations Unies.
12. Institut international de statistique dont la création est proposée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
13. Questions relatives au programme et questions connexes.

14. Ordre du jour provisoire et dates de la trente et unième session de la Commission.
15. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trentième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur et à l'usage, la Commission de statistique devrait élire à sa 1re séance un président, trois vice-présidents et un rapporteur, dont le mandat ira du début de sa trentième session au début de sa trente et unième session.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Les points inscrits à l'ordre du jour provisoire et la documentation correspondante ont été examinés par la Commission à sa vingt-neuvième session (New York, 10-14 février 1997)¹ et approuvés par le Conseil économique et social dans sa décision 1997/219. À sa dix-neuvième session (New York, 10-12 février 1998), le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination de la Commission a examiné l'ordre du jour provisoire et la documentation et pris un certain nombre de décisions, dont il est tenu compte dans le présent ordre du jour provisoire et la documentation (voir E/CN.3/1999/20, par. 36 et 37). Un programme de discussion provisoire a été soumis à la Commission, qui devrait adopter un ordre du jour et un programme de discussion pour la session.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.3/1999/1)

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session (E/CN.3/1999/L.1)

Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation destinée à la session (E/CN.3/1999/L.2)

3. Statistiques économiques

a) Comptabilité nationale

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, présentant des propositions relatives à une procédure d'actualisation continue du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993), notamment une typologie des modifications, classée par ordre de complexité croissante quant au fond. La Commission est saisie des deux premières propositions concrètes d'actualisation du SCN de 1993, l'une relative au traitement des produits dérivés financiers et l'autre aux nomenclatures fonctionnelles; cette dernière proposition se fonde sur les classifications des dépenses par fonction² dont la Commission est saisie pour examen final. Le rapport présente également une synthèse des programmes de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale visant à appuyer l'utilisation du SCN, mettant l'accent sur les réalisations récentes et en passant en revue les actions prioritaires envisagées. La Commission est priée a) de se prononcer sur la procédure proposée d'actualisation du SCN de 1993, ainsi que sur les deux propositions d'actualisation du SCN de 1993 relatives au traitement des produits dérivés financiers et aux nomenclatures fonctionnelles; b) d'autoriser la publication du projet relatif aux classifications des dépenses par fonction; et c) de déterminer les actions prioritaires auxquelles les membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale devraient prêter tout particulièrement attention pour appuyer l'utilisation du SCN de 1993.

La Commission sera également saisie d'un rapport sur l'évaluation des étapes définies pour suivre les progrès de l'application du SCN de 1993 dans les États Membres; le document comporte une brève note introductive qui montre comment les étapes ont été définies et adoptées par la Commission pour suivre les progrès de l'application du SCN de 1993. On y trouve également la description de la méthode d'évaluation, qui est fondée sur la base de données internationale de la Division de statistique de l'ONU. Des notes explicatives communiquées par les commissions régionales complètent les tableaux présentant les évaluations nationales par région. Une brève analyse de l'évaluation et des modifications apportées ces deux dernières années est également jointe. La Commission est priée a) de se prononcer sur l'évaluation des étapes et leur application; et b) de proposer, si elle le juge nécessaire, des améliorations à apporter à la méthode d'évaluation.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/1999/2)

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des étapes définies pour suivre les progrès de l'application du SCN de 1993 dans les États Membres (E/CN.3/1999/3)

Projets relatifs aux classifications des dépenses par fonction : classification des fonctions des administrations publiques (CFAP); classification de la consommation individuelle par objet; classification des finalités des institutions sans but lucratif desservant les ménages; classification des dépenses des producteurs par objet (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/84)

b) Statistiques du commerce international

La Commission sera saisie du rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international, où seront passés en revue le travail accompli par l'Équipe spéciale suite aux décisions prises par la Commission à sa vingt-neuvième session³ et par le Groupe de travail à sa dix-neuvième session (voir E/CN.3/1999/20, par. 10), ainsi que les autres activités de l'Équipe spéciale. La Commission sera également saisie d'un rapport complémentaire analysant la rationalisation de la base de données des statistiques du commerce international (Comtrade) de la Division de statistique de l'ONU et donnant suite aux demandes formulées par le Groupe de travail à sa dix-neuvième session (voir E/CN.3/1999/20, par. 10).

La Commission est priée de donner suite aux propositions du Secrétariat demandant a) de maintenir dans l'immédiat la forme et le contenu actuels de la base de données des statistiques du commerce international (Comtrade); b) à la Division d'établir sur disquette, à court terme, un ensemble de données sur le commerce des marchandises selon la Classification centrale de produits (CPC) (partie relative aux biens) afin de réviser la classification et son utilisation; et c) à la Division d'étudier à long terme la possibilité de rendre disponibles les statistiques du commerce international classées selon le CPC [et la Classification internationale type de tous les biens et services (CIBS)] s'il était établi que l'on avait suffisamment besoin de ces données. La Commission est également priée d'approuver les accords de collaboration en matière de collecte et de traitement des données entre les organisations internationales mentionnées dans le rapport de l'Équipe spéciale.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international (E/CN.3/1999/4 et Add.1)

c) Statistiques des services

La Commission sera saisie du rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services, donnant un aperçu du travail accompli par l'Équipe spéciale au sujet du manuel proposé sur les statistiques du commerce international des services. Le manuel devrait prendre en considération les quatre modes d'approvisionnement définis dans l'Accord général sur le commerce des services. La Commission est priée de se prononcer sur la stratégie arrêtée dans le rapport pour la mise en forme définitive du projet de manuel.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (E/CN.3/1999/5)

d) Statistiques des finances

La Commission sera saisie du rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances, donnant un aperçu du mandat de l'Équipe spéciale et des réunions qu'elle a tenues en 1998, ainsi que des initiatives qu'elle a lancées pour améliorer la collaboration dans deux domaines jugés d'un intérêt particulier : réserves internationales et dette extérieure. La Commission est priée de se prononcer sur les initiatives prises par l'Équipe spéciale.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale sur les statistiques des finances (E/CN.3/1999/6)

e) Autres statistiques économiques

La Commission sera saisie d'un document présentant les rapports des groupes ci-après : Groupe de Canberra sur les statistiques relatives aux revenus des ménages, Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré, Groupe d'experts sur les statistiques relatives au capital social national, Groupe d'experts sur les biens incorporels, Groupe d'Ottawa sur les indices des prix, Groupe de Paris sur la question du travail et de la rémunération et Table ronde sur les bases de sondage des entreprises. Pour faciliter le travail de la Commission, une présentation commune a été adoptée, lorsqu'il y a lieu et chaque fois que possible, pour couvrir les rubriques suivantes : objectif du groupe, année d'organisation, participants, réunions, thèmes abordés, produits, activités programmées, résultats attendus et contact. La Commission est priée de voir si les mandats des différents groupes sont bien définis et si les objectifs sont clairs et réalisables. En outre, elle souhaitera peut-être faire des observations sur les programmes actuels et les propositions d'action future. La Commission sera par ailleurs saisie d'un rapport du Groupe de travail intersecrétariats récemment constitué sur les statistiques des prix. Elle souhaitera peut-être entériner les travaux de ce groupe de travail.

La Commission sera saisie du rapport d'un consultant sur l'évaluation du Programme de comparaison internationale (PCI), exposant les réserves suscitées par la mise en oeuvre du programme, l'utilisation de ses résultats et la fiabilité des estimations des parités de pouvoir d'achat. Le rapport a été établi sous l'égide de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'ONU suite à la demande de la Commission à sa vingt-neuvième session⁴. Les principales conclusions du consultant sont exposées dans un résumé analytique, suivi du rapport complet comprenant notamment l'évaluation détaillée du PCI. Les recommandations du consultant sur l'organisation, les aspects techniques, l'actualité et la diffusion des données, et les incidences du programme sur le plan des ressources, viennent compléter cette évaluation. La Commission est priée de faire des observations sur les recommandations formulées par le consultant.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant les rapports des groupes ci-après : Groupe de Canberra sur les statistiques relatives aux revenus des ménages, Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré, Groupe d'experts sur les statistiques relatives au capital social national, Groupe d'experts sur les biens incorporels, Groupe d'Ottawa sur les indices des prix, Groupe de Paris sur la question du travail et de la rémunération et Table ronde sur les bases de sondage des entreprises (E/CN.3/1999/7)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/1999/7/Add.1)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du consultant sur l'évaluation du Programme de comparaison internationale (E/CN.3/1999/8)

4. Statistiques démographiques et sociales et statistiques des migrations

La Commission sera saisie d'un rapport contenant des informations sur les travaux consacrés à l'enregistrement des faits d'état civil avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population, et sur les études méthodologiques effectuées sur les recensements de la population et de l'habitat par la Division de statistique de l'ONU, en collaboration avec le FNUAP et les commissions régionales dans le cadre du prochain programme de recensement. En outre, des informations seront fournies sur les travaux de statistiques sociales établies selon le sexe, les établissements humains, la criminalité et les statistiques des migrations internationales, notamment la publication de la première version d'un document intitulé *Recommandations sur les statistiques des migrations internationales*⁵. Ce rapport est présenté à la Commission uniquement pour information.

La Commission sera également saisie du projet de principes et recommandations révisés concernant les statistiques de l'état civil et sera informée des préparatifs et des résultats de la réunion du groupe d'experts tenue à New York du 16 au 20 novembre 1998. La Commission est priée d'examiner le projet de principes et recommandations et de l'approuver en même temps que toute autre modification proposée par le Groupe d'experts.

La Commission sera également saisie d'un rapport présenté par le Groupe de Sienne sur les statistiques sociales sur ses travaux. La Commission souhaitera peut-être faire des observations sur les objectifs et les propositions d'action future du Groupe.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques et sociales et les statistiques des migrations (E/CN.3/1999/9)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur le projet de principes et recommandations concernant les statistiques de l'état civil (E/CN.3/1999/10)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Sienne sur les statistiques sociales (E/CN.3/1999/11)

Projet de principes et recommandations concernant les statistiques de l'état civil (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/19/Rev.2)

5. Statistiques de l'environnement

La Commission sera saisie d'un rapport qui, donnant suite à la demande formulée par le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination à sa trente-deuxième session (New York, 16-18 juin 1998) (voir E/CN.3/1999/22, par. 11), décrit la nature, le

champ d'application et les sources des statistiques de l'environnement. Il fait la synthèse des approches en matière d'organisation de données, des études méthodologiques et des compilations de données entreprises par diverses organisations internationales.

La Commission est priée a) de faire des observations sur les programmes de travail des organismes internationaux mentionnés dans le rapport; et b) d'examiner la proposition du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination déclarant caduque l'Équipe spéciale des statistiques de l'environnement dans la mesure où une coordination suffisante pourrait être assurée au sein même du Sous-Comité du CAC [voir E/CN.3/1999/22, par. 11 e)].

La Commission sera également saisie du rapport du Groupe de Londres composé d'experts de la comptabilité environnementale; elle voudra peut-être faire des observations sur le Groupe et ses propositions d'action future.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/1999/12)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Londres composé d'experts de la comptabilité environnementale (E/CN.3/1999/13)

6. Incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment

La Commission sera saisie d'un rapport sur l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement dans le système des Nations Unies, qui analyse les deux principaux aspects des travaux relatifs aux indicateurs. Le premier aspect a trait à la compilation empirique de l'ensemble minimal des données sociales nationales effectuée par la Division de statistique de l'ONU en utilisant les données disponibles à l'échelle mondiale. Le rapport examine les résultats de l'expérience, ainsi que les enseignements qui en ont été tirés. Le deuxième aspect porte sur un projet concernant les indicateurs, mis en route en 1998 pour répondre aux appels en faveur d'un suivi plus coordonné et plus intégré des conférences des Nations Unies lancés par des organes de l'ONU comme le Comité exécutif des affaires économiques et sociales, le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination et le Conseil économique et social. Un exposé oral sera fait à la Commission sur les premières conclusions et le contenu du rapport, qui doit être soumis au Conseil économique et social en avril 1999.

La Commission est priée : a) de faire des observations sur l'élaboration du projet concernant les indicateurs, notamment sur ses objectifs et ses résultats, sa portée effective, y compris les évaluations par organisation et par pays, et ses propositions d'action; b) de procéder à un examen critique des activités menées et des premiers résultats obtenus; et c) de donner des directives concernant les étapes suivantes du projet. La Commission voudra aussi examiner l'ensemble minimal des données sociales nationales dans le cadre plus large du projet concernant les indicateurs.

La Commission sera saisie d'un rapport sur l'évolution récente des statistiques de la pauvreté, établi par l'organisation de la réunion du Groupe d'experts de Rio sur les statistiques de la pauvreté qui s'est tenue au Brésil, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Il donne un aperçu des travaux et des principales conclusions des deux réunions tenues au Brésil et à la CEPALC. Il présente également l'état d'avancement des travaux et les propositions d'action future formulées par le Groupe de Rio. La Commission est priée de faire des observations sur les objectifs et le projet de programme d'action future du Groupe de Rio.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement dans le système des Nations Unies (E/CN.3/1999/14)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les statistiques de la pauvreté établi par le Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (E/CN.3/1999/15)

7. Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social et aux conclusions concertées de son débat de haut niveau et du débat qu'il a consacré aux questions de coordination

Le Groupe de travail de la Commission des statistiques, pour donner suite à la proposition du Président du Conseil économique et social, a accepté d'inscrire de façon permanente à l'ordre du jour de la Commission des statistiques la question intitulée «Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social, et aux conclusions concertées de son débat de haut niveau et du débat qu'il a consacré aux questions de coordination» (voir E/CN.3/1999/20, par. 26).

La Commission sera informée des conclusions concertées et des résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1998, qui présentent un intérêt pour ses travaux et de toute action proposée par le Secrétariat. La Commission devrait prendre toute mesure jugée nécessaire.

Documentation

Rapport oral du Directeur de la Division de statistique de l'ONU

8. Classifications économiques et sociales internationales

La Commission sera saisie d'un rapport sur les classifications économiques et sociales internationales récapitulant les travaux effectués depuis sa vingt-neuvième session en application des recommandations qu'elle avait formulées dans ce domaine⁶. Ce rapport fera notamment le point des progrès accomplis pour ce qui est de la réalisation et de l'utilisation accrue de l'Inventaire des classifications économiques et sociales, de la Base de données des classifications internationales de l'ONU et de la ligne de téléassistance relative aux classifications. Il fera également le bilan des progrès réalisés dans la rédaction d'une déclaration sur les meilleures pratiques en matière de classifications statistiques types dont il donnera le préambule. Les principales conclusions avancées par le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales à sa quatrième réunion (New York, 2-6 novembre 1998) seront reproduites dans une annexe au rapport. La Commission est priée d'exposer ses vues concernant : a) les moyens d'améliorer et de mieux utiliser l'Inventaire, la Base de données et la ligne de téléassistance; b) le projet de la Division de statistique de l'ONU touchant la mise en service d'un forum électronique sur les classifications; et c) les principes d'action et les activités recommandées par le Groupe d'experts.

La Commission sera également saisie du rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services qui récapitule les progrès réalisés par le Groupe dans le domaine de la Classification centrale de produits (CPC) et contient un projet de programme de travail triennal pour le Groupe portant sur plusieurs secteurs d'activité. La Commission est invitée à se prononcer sur le projet de programme de travail.

La Commission sera saisie d'un rapport contenant une évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, révision 3 (CITI, Rev.3) et de la Classification centrale de produits

(CPC) Version 1.0. La CPC Version 1.0 a été publiée en 1998⁷. Concernant la première phase de l'évaluation de la CPC, le rapport examine les dispositifs de mise en oeuvre et établit si des problèmes de fond continuent de se poser en matière de classification. Pour ce qui est de l'évaluation de la CITI, révision 3, le rapport fait le point sur la mesure dans laquelle l'application s'est faite au niveau national, les données d'expérience accumulées et les obstacles rencontrés. Le rapport présente aussi les nouvelles mesures à prendre pour mieux appliquer la CITI, révision 3 et les projets à plus long terme en vue de son réexamen. Il mentionne par ailleurs la nécessité de coordonner les calendriers d'actualisation et de révision des classifications économiques et sociales internationales. La Commission souhaitera peut-être examiner, sur la base des conclusions du rapport d'évaluation et des conclusions et recommandations du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales : a) les recommandations à faire aux États Membres pour appliquer et adapter encore les classifications internationales types des branches d'activité économique et des produits, à savoir la CITI et la CPC; b) le partage des responsabilités entre les organisations internationales et les pays pour ce qui est de l'engagement des ressources nécessaires à un usage plus généralisé de la CITI, révision 3 et de la CPC Version 1.0; c) la stratégie à suivre pour orchestrer et programmer les révisions des classifications internationales et multinationales; d) la constitution d'une équipe spéciale de la CITI; et e) le projet d'évaluation progressive de l'utilisation de la CPC, qui prévoit l'établissement de rapports périodiques à l'intention de la Commission de statistique de l'ONU.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales (E/CN.3/1999/17)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services (E/CN.3/1999/18)

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès accomplis dans l'application de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches économiques, révision 3 et de la Classification centrale de produits, Version 1.0 (E/CN.3/1999/16)

9. Coopération technique

La Commission sera saisie d'un rapport sur une série de principes directeurs concernant les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine des statistiques. Ce rapport résulte d'un Atelier sur l'amélioration de la coopération technique dans le domaine des statistiques organisé par le Gouvernement néerlandais à Voorburg (Pays-Bas) du 8 au 10 septembre 1997. Il est transmis à la Commission à la demande du Groupe de travail de la Commission de statistique (voir E/CN.3/1999/20, par. 31).

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant un rapport sur des principes directeurs concernant les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine des statistiques résultant des travaux de l'Atelier sur l'amélioration de la coopération technique dans le domaine des statistiques (Voorburg (Pays-Bas), 8-10 septembre 1997) (E/CN.3/1999/19)

10. Coordination et intégration des programmes statistiques internationaux

Le Groupe de travail de la Commission de statistique a tenu sa dix-neuvième session à New York du 10 au 12 février 1998. Le Sous-Comité des activités statistiques du CAC a tenu sa

trente et unième session à Genève du 16 au 18 septembre 1997 et sa trente-deuxième session à New York du 16 au 18 juin 1998. La Commission devrait tenir compte, dans les débats qu'elle mènera au titre des points correspondants de l'ordre du jour, des vues exprimées par son Groupe de travail et par le Sous-Comité des activités statistiques du CAC dans les rapports de session dont elle est saisie. Au titre de ce point, la Commission devrait examiner toutes les questions en suspens découlant du rapport du Groupe de travail, c'est-à-dire approuver l'ordre du jour et les dates de la vingtième session du Groupe de travail et sa composition, avec effet immédiat après la trentième session de la Commission (sous réserve des décisions qui pourraient être prises en application des recommandations du groupe spécial chargé d'examiner de nouvelles approches de la structure et du fonctionnement de la Commission (voir ci-dessous).

À sa vingt-neuvième session, la Commission a constitué un groupe spécial chargé d'examiner de nouvelles approches de la structure et du fonctionnement de la Commission⁸. Le groupe spécial a présenté un rapport sur ce sujet au Groupe de travail à sa dix-neuvième session; la Commission est actuellement saisie de la version révisée de ce rapport. Les vues du Groupe de travail sont exposées dans son rapport (E/CN.3/1999/20, par. 35). La Commission est priée d'examiner, et, le cas échéant, d'approuver les recommandations du groupe spécial. Le Secrétariat a exprimé ses vues au sujet des conclusions du groupe spécial dans son rapport sur la présentation intégrée des programmes de travail des organisations internationales en matière de méthodologie statistique.

Le Groupe de travail de la Commission de statistique, lorsqu'il a examiné le rapport du groupe spécial susmentionné à sa dix-neuvième session, a prié le Secrétariat de faire rapport sur les diverses options possibles pour les réunions de la Commission de statistique et du Groupe de travail [E/CN.3/1999/20, par. 35 d)]; en conséquence, la Commission est également saisie de ce rapport. La Commission souhaitera peut-être: a) recommander au Conseil économique et social, pour adoption, un projet de résolution établissant que la Commission tiendra des sessions annuelles; ou b) sinon, adopter un nouveau mandat pour le Groupe de travail, en lui déléguant des pouvoirs supplémentaires.

À sa dix-neuvième session, la Commission a approuvé la proposition tendant à faire mettre au point une présentation pilote intégrée des programmes de travail des organisations internationales en matière de méthodologie statistique⁹. La Division de statistique de l'ONU a présenté au Groupe de travail un exposé sur ce thème; les vues du Groupe de travail sont publiées dans son rapport (voir E/CN.3/1999/20, par. 33 et 34). La Commission est saisie d'un rapport sur la présentation intégrée qui aborde notamment les questions soulevées par le Groupe de travail et le Sous-Comité du CAC sur les activités statistiques et qui expose également les vues du Secrétariat sur le rapport du groupe spécial chargé d'examiner de nouvelles approches de la structure et du fonctionnement de la Commission. Celle-ci est priée d'examiner a) si la méthode consistant à faire porter tous ses efforts sur le travail méthodologique est la bonne; b) s'il convient de modifier la présentation globale de la manière indiquée à l'appendice I du rapport du groupe spécial; c) si la Division de statistique de l'ONU doit aussi créer une page Web à partir des travaux méthodologiques menés à terme; d) si la Division doit chercher à constituer un groupe de cyber-experts; et e) le choix des critères qui régiront la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la Commission.

À sa vingt-neuvième session, la Commission s'est félicitée de l'offre faite par la République tchèque de coopérer avec certains autres pays et d'accueillir une réunion consacrée aux meilleures pratiques en matière de statistiques officielles¹⁰. La Commission sera saisie d'un document contenant le rapport de la réunion du groupe d'experts ainsi que la lettre d'accompagnement sous couvert de laquelle le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a diffusé

le rapport sur la réunion du groupe d'experts dans le monde entier. Un rapport sera également présenté oralement à la Commission sur les conclusions de la réunion tenue à Singapour en janvier 1999 (voir E/CN.3/1999/26) et sur les nouvelles mesures proposées. La Commission est priée de passer en revue les progrès accomplis et de faire des propositions sur la démarche future à adopter.

Documentation

Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination sur les travaux de sa dix-neuvième session (E/CN.3/1999/20)*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination sur les travaux de sa trente et unième session (E/CN.3/1999/21)**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination sur les travaux de sa trente-deuxième session (E/CN.3/1999/22)***

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du groupe spécial créé par la Commission de statistique pour examiner de nouvelles approches de la structure et du fonctionnement de la Commission (E/CN.3/1999/23)

Rapport du Secrétaire général sur les diverses options possibles pour les réunions de la Commission de statistique et de son Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination (E/CN.3/1999/24)

Rapport du Secrétaire général sur la présentation globale intégrée des programmes de travail des organisations internationales dans le domaine de la méthodologie statistique (E/CN.3/1999/25)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur les meilleures pratiques en matière de statistiques officielles (E/CN.3/1999/26)

11. Système de gestion des informations économiques et sociales de l'ONU

La Commission sera saisie d'un rapport sur les progrès accomplis et les nouveaux objectifs à atteindre pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en service du Système de gestion des informations économiques et sociales de l'ONU (UNESIS), comme l'avait demandé le Groupe de travail de la Commission à sa dix-neuvième session (voir E/CN.3/1999/20, par. 36). Ce rapport est présenté pour information. L'UNESIS est un vaste projet lancé par la Division de statistique de l'ONU pour réorganiser ses systèmes de traitement et de diffusion statistiques et mieux répondre ainsi aux besoins des utilisateurs en leur donnant accès à des données plus fiables dans des délais plus rapides, notamment sous forme électronique par le biais de réseaux interactifs. Parmi les travaux effectués dans ce domaine, on peut citer la création d'une base de données commune de l'UNESIS qui, à son entrée en service en 1999, permettra d'accéder en ligne, par Internet, à une vaste quantité de données et de métadonnées harmonisées et intégrées recueillies auprès de 20 sources réparties dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Documentation

* Le rapport du Groupe de travail intéresse également l'examen des points 3 à 9 de l'ordre du jour.

** Le rapport du Groupe de travail intéresse également l'examen des points 3 à 6 et 11 de l'ordre du jour.

*** Le rapport du Sous-Comité intéresse également l'examen des points 3 à 6 de l'ordre du jour.

Rapport du Secrétaire général sur le projet de normes relatives à la structure de données et aux métadonnées en vue des échanges et de la diffusion de données internationales établi par le Système de gestion des informations économiques et sociales de l'ONU (E/CN.3/1999/27)

12. Institut international de statistique dont la création est proposée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

La Commission sera saisie d'un rapport établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur le projet d'institut international de statistique. La Commission est priée d'exposer ses vues au sujet de cette proposition.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le projet d'institut international de statistique (E/CN.3/1999/28)

13. Questions relatives au programme et questions connexes

Le Directeur de la Division de statistique de l'ONU présentera oralement un rapport sur les faits saillants survenus depuis l'achèvement des divers rapports de fond rédigés pour la trentième session de la Commission; il présentera également un tour d'horizon des domaines ne figurant pas à l'ordre du jour de la session.

La Commission sera saisie d'un document de séance sur le projet de programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour l'exercice biennal 2000-2001, énumérant les principales activités programmées et les produits qui en découleront. La Commission est invitée à approuver ce programme de travail.

La Commission sera saisie en outre, pour information, d'un document de séance contenant le projet de plan à moyen terme de la Division de statistique de l'ONU pour la période 1998-2001 qui aura été examiné par l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Toutes les modifications apportées au projet seront portées à la connaissance de la Commission.

La Commission sera également saisie des parties pertinentes du rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2000-2001, ainsi que des observations y afférentes du Comité du programme et de la coordination

Documentation

Note du Secrétariat contenant le programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour l'exercice biennal 2000-2001 (E/CN.3/1999/CRP.1)

Plan à moyen terme de la Division de statistique de l'ONU pour la période 1998-2001 (E/CN.3/1999/CRP.2)

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1996-1997 (A/53/122 et Add.1) (extrait pertinent)

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur la première partie de sa trente-huitième session (A/53/16, première partie) (extrait pertinent)

14. Ordre du jour provisoire et dates de la trente et unième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, la Commission sera saisie de l'ordre du jour provisoire de sa trente et unième session et d'une liste indicative des documents qui lui seront présentés au titre de chacun des points de l'ordre du jour, mentionnant les textes qui en autorisent l'établissement. Des dates seront également proposées à la Commission pour sa trente et unième session.

Documentation

Projet d'ordre du jour provisoire de la trente et unième session de la Commission (E/CN.3/1999/L.3)

15. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trentième session

La Commission adoptera son rapport sur les travaux de sa trentième session, qui sera présenté au Conseil économique et social

Notes

- ¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément No 4 (E/1997/24)*, chap. I.
- ² Voir *Études statistiques, Série M, No 84 (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/84)* (publication des Nations Unies à paraître).
- ³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément No 4 (E/1997/24)*, par. 39.
- ⁴ *Ibid.*, par. 13 j) à l).
- ⁵ *Études statistiques, Série M, No 58, Rev.1* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.14).
- ⁶ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément No 4, (E/1997/24)*, par. 19.
- ⁷ *Études statistiques, Série M, No 77, Version 1.0* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.5).
- ⁸ *Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément No 4 (E/1997/24)*, par. 81 b).
- ⁹ *Ibid.*, par. 100 c).
- ¹⁰ *Ibid.*, par. 13 a).